

LFRANCILIEN

ACCÉLÉRER

LES STARTUPS

AU SERVICE DE LA PROFESSION

INNEST

Rendez-vous

LES UNIVERSITÉS
DES ANTILLES 2019

—

**Actualité
de la profession**

LOI PACTE

—

RSE

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
IMPOSE UNE COMPTABILITÉ
DURABLE

—

Les Soirées Conférences TERRA GESTION

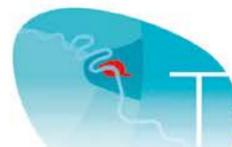
Un nouveau point de vue sur un monde en mouvement

Mars 2018
Nicolas Bouzou
«Quelle croissance à l'heure
de l'intelligence artificielle»



Septembre 2019
Luc Ferry
«Crise ou Mutation
de notre Société»



 **Terra Gestion**
Il n'y a pas que des chiffres entre nous

Anticiper, comprendre, s'adapter, prévoir... c'est tout le sens de notre travail, mais aussi la raison qui nous motive à vous proposer ces rendez-vous d'informations et de prospective: les Soirées Conférences Terra Gestion. Des idées et des intervenants de choix, qui nous donnent l'occasion de nous rencontrer dans un cadre un peu différent de celui de nos échanges de travail quotidiens. Notre rôle et celui de la fonction comptable dans tous ses aspects, s'inscrit de plus en plus dans une logique d'accompagnement qui nécessite un travail d'anticipation. Cette exigence d'analyse, que nous partageons avec vous, Experts Comptables, nous la devons ensemble à nos adhérents. De Paris, à Melun tout comme à Evry, l'ensemble des équipes de Terra Gestion et sa Direction s'attachent à mieux comprendre les problématiques de changements auxquelles nous sommes confrontés. Donner du sens et apporter des idées aux acteurs économiques, à leurs projets et à leur avenir, est une nécessité motivante pour nous tous.

PARIS : 33, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS • Tel. : 01 42 65 41 64 • contact75@terragestion.com

MELUN : 259, rue Pierre-et-Marie-Curie CS 10088 Vaux-le-Pénil 77007 MELUN cedex • Tel. : 01 64 79 76 00 • contact77@terragestion.com

EVRY : 3, avenue du General-de-Gaulle CS 70328 Lisses 91021 EVRY cedex • Tel. : 01 84 18 00 10 • contact91@terragestion.com

L'FRANCILIEN

FR

Revue trimestrielle de l'Ordre
des experts-comptables région
Paris Île-de-France, éditée par
Actions-Experts

► E.U.R.L. au capital
de 350 000 €

► RCS N° Paris
B417 494 739 APE 741C

► ISSN - N°1287 - 4140

► TVA intracommunautaire
FR 53417494739

► Diffusion:
12 500 exemplaires

► www.oec-paris.fr
Tél : 01 55 04 31 33
50, rue de Londres
75008 Paris

► email:
lefrancilien@oec-paris.fr

► Directeur de publication:
Laurent Benoudiz

► Comité de rédaction:
Myriam Ali-Ziane
Michel Bohdanowicz
Philippe Bonnin
Raphaële Bortolin
Mickaël Brun
Pascal Capparos
Isabelle Faujour
Hervé Gbego
Mélicha Gillot
Margaux Massin
Jacques Midali
Julien Philip
Véronique Pierré
Virginie Roitman

► Conception
graphique & maquette:
Julie Marie

► Conception
page de couverture:
Julie Marie

► Crédits photos:
Xavier Curtat
iStock
Christophe Lebedinsky
Olivier Marrache

► Impression: YD Print

► Régie publicitaire: APAR
Tél : 01 41 49 02 90



« Nouveaux outils et services,
dématisation des échanges
pour plus de confort
et de réactivité au quotidien. »

**ET SI C'ÉTAIT MIEUX
(QU')AVANT ?**



Les créateurs de startup commencent à s'intéresser de plus en plus au secteur de l'AccounTech, après celui des LegalTech. La Plateforme des Outils Numériques, PON, lancée l'année dernière, l'illustre bien, puisque ce sont plus de 100 outils référencés et commentés par la profession. Cependant, il nous fallait aller encore plus loin à travers la création d'un incubateur au sein de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France. C'est chose faite avec le lancement, début septembre 2019, de « INNEST, l'Accélérateur de l'Ordre des experts-comptables franciliens ».

Un accélérateur est un incubateur qui intervient lorsque la startup a pu faire la preuve de son concept sur le plan technique et cherche maintenant à rencontrer son marché. L'Ordre de Paris Île-de-France peut offrir à ces entreprises un accès aux experts-comptables à travers une équipe de volontaires pour tester et éprouver la solution, tout en assurant le respect par celle-ci de notre réglementation et de notre prérogative d'exercice.

Le dossier de ce trimestre vous présente en détail ce projet ambitieux pour notre profession porté au sein du Conseil régional par Jonathan Cohen et Hervé Gbego.

L'actualité de notre institution, c'est aussi la mise en service, au cours de ce quatrième trimestre, de "mon espace pro", la plateforme d'échanges entre l'Ordre et vous, qui permettra progressivement de dématérialiser la plupart des relations que nous pouvons avoir : contrôle qualité, suivi du stage, inscription au tableau... Ces services ont été intégralement développés en interne par les équipes de l'Ordre depuis plus d'un an grâce à un engagement remarquable de leur part.

Nouveaux outils et services pour faciliter notre pratique quotidienne, dématérialisation des échanges pour plus de confort et de réactivité, tous nos efforts visent en fait à illustrer le thème de notre grande conférence des Universités d'été 2019, « et si c'était mieux (qu')avant ? »

Bonne lecture. ♦

PAR **LAURENT BENOUDIZ**

PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

 @lbenoudiz

Votre partenaire TPE C'EST PICPUS



Cotisation 2019
240€ HT
Auto-entrepreneurs : 60€ TTC

Compétence nationale
et multiprofessionnelle

SIMPLE

- Un interlocuteur unique pour vos clients BIC et BNC
- Une plateforme web interactive
 - paramétrable pour s'adapter à l'organisation de votre cabinet
 - gestion des dossiers et traitement des questions ECCV en ligne
- Des attestations délivrées sans délai même en période fiscale

PRO

- Une expertise des thématiques TPE
- Une ligne d'information juridique, fiscale et économique
- Des formations et des conférences d'actualité pour les cabinets d'expertise comptable
- Un contrôle qualité des ECCV réalisé par des experts-comptables

À L'ÉCOUTE

- Une équipe attentive aux problématiques des cabinets
- Des missions réalisées dans le respect de votre relation client
- Une dynamique réseau avec 3 000 cabinets franciliens qui nous font confiance

www.cgapicpus.com

Vos contacts

Nation > Christine DOUARIN

Tél. : 01.53.33.34.55
36, rue de Picpus - 75580 Paris cedex 12
E-mail : douarin.christine@cgapicpus.com

Nanterre > Michèle LECLERE

Tél. : 01.47.25.92.26
41, rue des trois Fontanot - 92024 Nanterre cedex
E-mail : leclere.michele@cgapicpus.com

Saint-Maur > Françoise CLAVERIE

Tél. : 01.81.94.54.20
6, avenue du Gouverneur Général Binger - 94100 Saint-Maur-des-Fossés
E-mail : claverie.francoise@cgapicpus.com

Créés et administrés par des experts-comptables.
Président : Daniel Forestier, expert-comptable



LFRANCILIEN

PARTICIPER

- 07 FLASH BACK
- 08 PARTICIPEZ !
TRANSFAIR
- 10 LE RENDEZ-VOUS
UNIVERSITÉS DES ANTILLES

DÉCOUVRIR

- 12 VIE ASSOCIATIVE
LA CRÉATION D'UN
CABINET EX NIHILO
- 15 VIE DES COMMISSIONS
LE COMITÉ ASSOCIATIONS
BRÈVES

SE TRANSFORMER

- 19 INNEST, ACCÉLÉRER
LES STARTUPS AU SERVICE
DE LA PROFESSION

PROGRESSER

- 28 DÉONTOLOGIE ET NORMES
L'ORDRE RÉPOND
À VOS QUESTIONS
- 30 ACTUALITÉ DE LA PROFESSION
LOI PACTE
- 32 OUTILS
MON ESPACE PRO
BBIGGER
L'OEC PARIS IDF ET LA CCI
- 34 FORMATION
LE CAMPUS DU LAB50

S'INSPIRER

- 36 STRATÉGIE DE CABINET
LES RÉSEAUX SOCIAUX,
DES ALLIÉS DE CHOC
- 38 RSE
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
IMPOSE UNE COMPTABILITÉ
DURABLE



08
TRANSFAIR



12
LA CRÉATION D'UN CABINET EX NIHILO



19
NOTRE NOUVEL
INCUBATEUR DE STARTUPS



30
LOI PACTE



38
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
IMPOSE UNE COMPTABILITÉ DURABLE

ADHÉREZ* À L'ARAPL ILE DE FRANCE

*Adhésion avant le 31 mai ou dans
les 5 mois du début d'activité

UN RÉSEAU NATIONAL DE 130 000 ADHÉRENTS

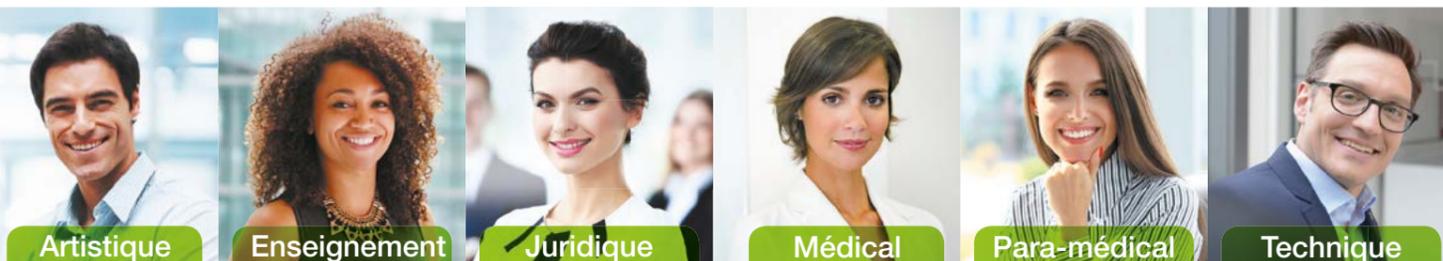
VOS AVANTAGES

- Éviter la majoration fiscale de **25%** de vos bénéfices
- Des **conseillers** disponibles à votre écoute

NOS SERVICES

- Gérer et analyser les **informations économiques, comptables et financières**
- Vous aider à accomplir vos **obligations administratives, fiscales et comptables**
- Vous proposer des **formations gratuites** (fiscalité, gestion, informatique, management...)
- Une **documentation** ciblée

NOS SECTEURS D'ACTIVITÉS :



Artistique

Enseignement

Juridique

Médical

Para-médical

Technique

SOUVENEZ-VOUS...



COMMENT DÉVELOPPER DE NOUVELLES MISSIONS ?

28 MAI 2019

Notre conférence annuelle co-organisée avec l'ASFOREF a attiré 120 confrères curieux de découvrir de nouvelles stratégies pour conquérir de nouveaux marchés. Entre conférence et table ronde destinées à ouvrir de nouvelles perspectives, la soirée a également été l'occasion de remettre les diplômés à la promotion E-coll 2018-2019, formation innovante dédiée aux collaborateurs de cabinet.



LA SOIRÉE DU RECRUTEMENT

6 JUIN 2019

Opération 3 en 1 pour recruter, s'inspirer des nouvelles tendances et découvrir les outils de l'Ordre francilien, la soirée du recrutement a réuni près de 200 personnes. Les 15 écoles partenaires ont ainsi convié 130 de leurs étudiants à rencontrer les experts-comptables présents et à découvrir BBigger, vitrine de la profession, afin de trouver le cabinet qui leur correspond.



LES ESTIVALES

14 & 15 JUIN 2019

540 participants étaient présents à cet événement organisé par l'ANECS et le CJEC pour accompagner les premiers pas des jeunes professionnels. À cette occasion, nos équipes ont pu leur présenter les outils et services mis en place par l'Ordre, et rencontrer les nouveaux et futurs consœurs et confrères.



LES CHEMINS DU MÉCÉNAT

27 JUIN 2019

L'Ordre francilien a accueilli le 27 juin dernier une centaine d'experts-comptables pour une soirée placée sous le signe de l'art. Après une conférence très enrichissante sur les enjeux du mécénat, les participants ont également pu profiter d'une exposition d'artistes et d'un concert convivial.

ALLO IMPÔT : 1^{ÈRE} OPÉRATION DE COMMUNICATION DE NOTRE PROFESSION, LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊME !

DU 16 AU 22 MAI 2019



110

CONFRÈRES
mobilisés
en Ile-de-France



45 000

APPELS
de toute
la France



437

CONSULTATIONS
à Paris



16

RÉGIONS
participantes



1,5

MILLION
DE PERSONNES
touchées dans
toute la France
par une campagne
sponsorisée



12

INTERVIEWS
diffusées pendant
l'opération
(experts-comptables
et contribuables)



10

INFOGRAPHIES
ET VIDÉOS
pour vulgariser
la déclaration
d'impôt

TRANSFAIR

VOUS DONNE RENDEZ-VOUS
LE 21 NOVEMBRE À PARIS

La 8^{ème} édition de Transfair, les rencontres de la transmission d'entreprise, aura lieu cette année au Palais des Congrès de Paris, le jeudi 21 novembre dès 9h. Au programme, des conférences et formations toujours au plus près de vos préoccupations, et des opportunités de networking avec des chefs d'entreprises.

La transmission d'entreprise représente un enjeu majeur pour notre pays, tant sur le plan de la préservation du tissu productif que celui du maintien de l'emploi. L'accompagnement de notre profession en la matière est donc essentiel. C'est pourquoi dès 2012, l'Ordre francilien a décidé de créer le salon Transfair, en partenariat avec les acteurs majeurs de la transmission que sont les notaires, les commissaires aux comptes, les avocats et la CCI de Paris IDF.

La 8^{ème} édition aura lieu le jeudi 21 novembre au Palais des Congrès de Paris. Elle réunira une fois encore des dirigeants ayant pour projet de céder leur entreprise, des entrepreneurs envisageant la reprise comme une belle opportunité d'affaires, ainsi que tous les professionnels experts de la transmission.

Nous avons ainsi prévu des moments de rencontres privilégiés avec des cédants et repreneurs d'entreprise à la recherche d'accompagnement. Au-delà de vos futurs clients, l'événement est l'occasion rêvée d'échanger avec d'autres professionnels de la transmission (avocats, notaires, conseillers de la CCI, etc.), de partager vos expériences respectives et de développer votre réseau.



INITIEZ DE NOUVELLES RENCONTRES CLIENTS

Vous souhaitez rencontrer des chefs d'entreprises ayant un projet de croissance externe, de reprise ou de cession ? Transfair vous propose d'initier avec eux un premier contact de confiance en proposant des consultations gratuites tout au long de la journée, en fonction de vos disponibilités horaires.

Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec Nelly Adjutor, chargée de marketing : nelly.adjutor@infopro-digital.com. (ou Raphaële Bortolin rbortolin@oec-paris.fr)

UNE JOURNÉE RICHE EN CONTENUS

Transfair vous propose un programme chargé pour suivre l'actualité de la transmission, vous former auprès de spécialistes et, bien sûr, networker.



DES CONFÉRENCES PLÉNIÈRES POUR PRENDRE DE LA HAUTEUR

Deux conférences sont organisées en ouverture et clôture de l'événement. Elles offrent une tribune pour débattre des enjeux et de l'actualité de la transmission d'entreprise.



DES FORMATIONS POUR METTRE À JOUR VOS COMPÉTENCES

Le salon Transfair vous propose aussi de mettre à jour vos compétences et de remplir vos obligations de formation continue. Le pacte Dutreuil, la reprise en holding, l'évaluation d'entreprise en 10 étapes... Au total, 7 modules d'1h30, labellisés « CAC120 »* vous sont proposés. Les places étant limitées, pensez à vous inscrire dès aujourd'hui !



DES ATELIERS THÉMATIQUES

Qu'est-ce qu'un cédant attend d'un repreneur ? Comment trouver des fonds propres pour financer la reprise ? Opportunités et risques de reprendre une entreprise en difficulté... À travers 20 ateliers thématiques, les professionnels de la transmission délivrent conseils et analyses aux visiteurs en recherche d'accompagnement.



UN ESPACE TÉMOIGNAGES

Un espace entièrement dédié aux témoignages de chefs d'entreprise cédants et repreneurs offre aux visiteurs l'opportunité de bénéficier de retours d'expérience enrichissants pour les aider dans leurs projets.

* les ateliers « CAC120 » permettent aux commissaires aux comptes de répondre gratuitement aux obligations issues de l'arrêté sur la formation continue des commissaires aux comptes du 20 février 2018, sous réserve de respecter les conditions, indiquées sur les pages des ateliers.

TRANSFAIR

LES RENCONTRES DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE



AGENDA

RENDEZ-VOUS AU 50
CONTRÔLE QUALITÉ VEZNEZ VOUS FORMER SUR LES NORMES
JEUDI 12 SEPTEMBRE 18h00-19h30
50 rue de Londres, Paris

CLUB FISCAL
LA FISCALITÉ DES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS
JEUDI 19 SEPTEMBRE 8h30-10h30
Les Salons Hoche, Paris

CONGRÈS NATIONAL
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
DU 25 AU 27 SEPTEMBRE
Palais des Congrès, Paris

CLUB PATRIMOINE
SCI : LE MATCH IR/IS
JEUDI 3 OCTOBRE 17h00-19h00
Le Verso, Paris

LES MATINALES
L'AUDIT DU FUTUR
MARDI 8 OCTOBRE 8h00-10h00
La Fabrique événementielle, Paris

RENDEZ-VOUS AU 50
EXERCICE ILLÉGAL
JEUDI 10 OCTOBRE 18h00-19h30
50 rue de Londres, Paris

CLUB MISSION DAF
EXTERNALISÉE
GESTION DE LA PERFORMANCE
MARDI 15 OCTOBRE 18h00-20h00
Espace Athènes Services, Paris

MATINALE TRANSMISSION D'ENTREPRISE
ACCOMPAGNEZ VOS CLIENTS DANS LA CESSIION DE LEUR ENTREPRISE
JEUDI 17 OCTOBRE 8h30-10h30
50 rue de Londres, Paris

UNIVERSITÉS DES ANTILLES
19 AU 25 OCTOBRE
La Créole Beach Hotel & Spa ****
Le Gosier - Guadeloupe

CLUB SOCIAL
MARDI 22 OCTOBRE 14h00-18h00
50 rue de Londres, Paris

TRANSFAIR 2019
JEUDI 21 NOVEMBRE
Palais des congrès, Paris

MATINALE CSE
MISSIONS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
MARDI 10 DÉCEMBRE 8h30-10h30
Espace Athènes Services, Paris



UNIVERSITÉS DES ANTILLES

UNE FORMATION COMPLÈTE DANS UN CADRE IDYLLIQUE !

Fort du succès des précédentes éditions, les Conseils régionaux de Guadeloupe et d'Ile-de-France s'allient à la CRCC de Paris pour organiser la troisième édition des Universités des Antilles. L'événement remplit un triple objectif : fournir une formation de qualité dans une ambiance conviviale renforçant les liens entre les confrères d'Ile-de-France et ceux d'Outre-mer.

NOS 3 BONNES RAISONS D'EMBARQUER AVEC NOUS !

1 UN PROGRAMME DE FORMATION TRÈS RICHE...

CAC120 FISCAL : ABUS DE DROIT OU DROIT DE L'ABUS ? *

ANIMÉ PAR VITAL SAINT-MARC

L'introduction du critère à but « principalement » fiscal se substituant au but « exclusivement » fiscal est devenue une nouvelle source d'inquiétude et d'incertitude pour tous les contribuables et leurs conseils. Après avoir rapidement rappelé les éléments de doctrine, nous chercherons à savoir si les schémas habituellement pratiqués risquent aujourd'hui d'être remis en cause en analysant les décisions récentes du comité des abus de droit. Et bien sûr, nous verrons ensemble les dispositions à prendre pour éviter l'abus de droit.

CAC120 FISCAL : RÉFORME DE LA TVA INTRACOMMUNAUTAIRE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2020 (RÉGIME DIT DES « QUICK FIXES ») *

ANIMÉ PAR ARNAUD MORAINE

En attendant le régime définitif de TVA, les États membres ont adopté 4 « solutions rapides » ou « quick fixes » dans une Directive 2018/1910 du 4 décembre 2018 et deux Règlements (UE) n°2018/1909 et n°2018/1912 du même jour. La formation sera donc l'occasion de faire le point sur tous les changements qui arrivent dès le 1^{er} janvier prochain et vont générer beaucoup de demandes de la part des entreprises.

* Voir page 17

CAC40 SOCIAL : INTÉRESSEMENT-PEE *

ANIMÉ PAR SERGE ANOUCHIAN ET JÉRÔME DEDEYAN

Vous croyez tout savoir de l'épargne salariale ? Venez rencontrer les meilleurs spécialistes du sujet qui vous détailleront le mécanisme de l'intéressement et les nouveautés liées à la loi PACTE, en l'illustrant de différents cas pratiques. Devenez l'ingénieur social de l'épargne salariale de vos clients. Notre ambition est de vous donner les moyens de proposer, conduire et facturer une mission nouvelle et passionnante.

PATRIMOINE : PRÉPARER LA VALORISATION DE SON PATRIMOINE

ANIMÉ PAR VALÉRIE CASSIUS DE LINVAL, BRED

L'optimisation de son patrimoine ne se limite pas à une question juridique. C'est une réflexion globale amenant à des choix mûris, basés sur des opportunités réglementaires et fiscales. Anticiper sa retraite pour bénéficier de revenus sûrs, stables, réguliers ou garantis, ou opter pour un patrimoine immobilier ne s'improvisent pas. Les différents dispositifs qui seront présentés permettront de vous éviter bien des écueils et d'en profiter pleinement et sereinement.

PATRIMOINE : IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE - LMP - CESSIION TEMPORAIRE D'USUFRUIT

ANIMÉ PAR SERGE ANOUCHIAN ET LAURENT BENOUDIZ

On a pu croire, au moins pendant la première année, que l'IFI allait simplifier la vie des conseils et de leurs clients. Nous savons aujourd'hui qu'il n'en est rien ! Après un bref rappel

2 ... DISPENSÉ PAR DES EXPERTS DANS LEUR DOMAINE



Serge ANOUCHIAN
expert-comptable, fondateur du CEP,
DU Expert en gestion de patrimoine
de Clermont-Ferrand



Laurent BENOUDIZ
président de l'OEC PIDF,
DU Expert en gestion de patrimoine
de Clermont-Ferrand



Valérie CASSIUS DE LINVAL
directrice du Cercle Patrimonial
Guadeloupe Iles du nord, BRED



Jérôme DEDEYAN
entrepreneur, associé
fondateur de ERES



Hervé GBEGO
expert-comptable, CAC, spécialiste
numérique et RSE, président
du nouveau club mission DAF
externalisée de l'OEC PIDF



Arnaud MORAINE
avocat, Professeur
à l'Université de Bourgogne



Vincent REYNIER
expert-comptable
commissaire aux comptes



Vital SAINT-MARC
expert-comptable spécialiste
de la fiscalité des groupes et de la TVA,
président du club fiscal de l'OEC PIDF

des textes, nous verrons comment il convient d'interpréter la restriction de la déduction des passifs entre les biens détenus en direct par l'intermédiaire de structures sociétaires. Un focus particulier sera fait sur le loueur en meublé professionnel (LMP). Enfin, nous analyserons en détail les dernières décisions de jurisprudence en matière de cession temporaire d'usufruit de parts de sociétés civiles immobilières. Objectif : voir comment il convient de mener ses missions afin de les sécuriser, notamment dans le cadre de la définition extensive de l'abus de droit.

CAC120 ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES *

ANIMÉ PAR HERVE GBEGO ET VINCENT REYNIER

• LA LOI PACTE : ET APRÈS ?

La loi PACTE promet de simplifier la vie des entreprises et de favoriser la croissance économique. Fortement critiquée au sein de notre profession et au-delà, elle demeure source d'inquiétudes, de changements et parfois d'opportunités pour nos cabinets et dans notre quotidien. L'atelier permettra de faire un rapide tour d'horizon des principales dispositions et de leurs applications concrètes !

• LE NUMÉRIQUE : CONCRÈTEMENT, OÙ EN SOMMES-NOUS ? QUELLES SONT LES RÉCENTES ÉVOLUTIONS DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ?

Une occasion de proposer une approche méthodologique adaptée aux nouvelles missions d'audit en essayant de réussir la quadrature du cercle : adaptation au marché (utilité) / respect des normes (nouveaux textes) / compétitivité (approche analytique par l'utilisation pertinente d'outils numériques). Et bien évidemment que font les institutions pour nous aider ? ... Un point sera fait sur les nombreux projets de l'Ordre. ♦

#3

LES UNIVERSITÉS DES ANTILLES

Du 19 au 25
octobre
2019

3 UN CADRE EXCEPTIONNEL AU CŒUR DE LA GUADELOUPE À DÉCOUVRIR

4 JOURS DE DÉTENTE, POUR FAVORISER LES ÉCHANGES ET LES RENCONTRES ENTRE PARTICIPANTS ET ANIMATEURS !



Informations et inscription sur
Univantilles.oec-paris.fr
Amélie HEIMBURGER LACOMBE
amelie@lve-travel.fr // 06 15 33 08 36

AG2R LA MONDIALE

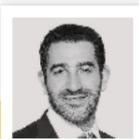
BRED +X
BANQUE POPULAIRE

PAROLES DE JEUNES EXPERTS-COMPTABLES

LA CRÉATION D'UN CABINET *EX NIHILO*

« ANECS et le CJEC sont des lieux privilégiés de rencontres pour les jeunes experts-comptables. En effet, les deux associations réunissent régulièrement leurs membres pour échanger sur les projets et réalisations de chacun, permettant à tous de se nourrir des expériences des autres, et ainsi éviter l'isolement des nouveaux professionnels.

On parle souvent de transmission de cabinets, mais certains jeunes font le choix de créer leur cabinet *ex nihilo*, ce qui leur permet notamment d'établir une stratégie de cabinet adaptée à leur parcours et à leur propre vision. Deux jeunes experts-comptables vous présentent leur histoire.



DAVID SOUSSAN
EXPERT-COMPTABLE

« Ingénieur de formation initiale et diplômé de l'ESSEC, j'ai exercé au sein de plusieurs grands cabinets. En audit légal d'abord, puis en conseil financier pour des fonds de private equity. Ces expériences m'ont permis de pratiquer des missions très techniques, comme les missions de *due diligences* et d'évaluation financière dans un contexte LBO, tout en validant le DEC. Je tenais à obtenir ce diplôme, car je savais qu'il me permettrait, à terme, de créer mon cabinet et de vivre l'expérience entrepreneuriale.

Le projet de création, je l'ai porté avec mon jeune frère, également diplômé du DEC : ainsi est né le cabinet Soussan & Soussan. Nous avons des expériences très complémentaires dont nous tirons le meilleur parti, puisque notre offre de missions s'étend de l'expertise comptable traditionnelle au conseil financier sur les opérations de haut-de-bilan. Nous avons adopté une approche résolument tournée vers la création de valeur : le virage « expert-conseil », nous l'avons pris dès le début ! Après un an d'activité, les missions exceptionnelles représentent plus de 70 % de notre chiffre d'affaires. Avoir une bonne visibilité était indispensable au démarrage. Nous avons donc réalisé un important travail de networking auprès de réseaux d'anciens et d'incubateurs, en animant par exemple des ateliers. La formule était gagnante : nous avons attiré nos premiers clients par ce biais. Ils sont désormais nos principaux apporteurs d'affaires.

La création *ex nihilo* est un parcours semé d'embûches. Mais, aujourd'hui nous avons la chance d'avoir des outils digitaux qui, lorsqu'ils sont utilisés à bon escient, sont de formidables leviers, tant opérationnels que commerciaux. Il est beaucoup plus aisé de les mettre en place à la création que dans un contexte de reprise. »



EMILIE DOYEN
STAGIAIRE CAC
MÉMORIALISTE

« Après 10 ans d'ancienneté, soit durant ma troisième année de stage, mon employeur a émis l'idée que mon poste connaisse une évolution au sein du cabinet. J'ai tout de même souhaité connaître les conditions financières à cette association, qui devait me permettre de concrétiser le labeur de tant d'années de travail. Entre temps, la loi PACTE a insécurisé la profession. Dans ce contexte, il s'est avéré bien plus compliqué de s'accorder sur une proposition d'association gagnant-gagnant. Mais je vois toujours dans chaque difficulté, l'ouverture de nouvelles opportunités : pourquoi ne pas ouvrir mon propre cabinet ?

Je sais bien que les récentes mesures ne nous ont pas épargnés. Néanmoins, nous avons en notre possession des compétences de qualité. Le cabinet de demain va devenir un acteur essentiel dans le coaching des chefs d'entreprise. Ma plus grande qualité est l'intégration des *soft skills* dans mon management et dans ma relation avec le client et je ne compte pas m'arrêter là ! Dans une société de consommation, c'est à nous de créer le besoin « Que dit mon expert ? ». N'ayons pas peur de la digitalisation et des réseaux sociaux. Nos services vont devenir un produit marketing qu'il faut absolument valoriser. Je crois aussi à la force du réseau et à l'entraide. Mon cabinet sera en lien avec des compétences spécifiques auxquelles il est important de se référer : l'interprofessionnalité est l'évolution qui permettra de ne pas se sentir seul face à la difficulté de monter son cabinet *ex nihilo*, tout en gardant sa liberté. À chacun de créer son cabinet ! » ♦



Pour plus d'informations :
www.cjecj.org (Votre section)
<http://anecs.anecs-cjecj.org/Votre-section/Ile-de-France/>



LES PROCHAINS RDVS DE L'ANECS ET DU CJEC



LUNDI 02 SEPTEMBRE AU CSOEC (PARIS 7)

En partenariat avec SWISS LIFE : "Quelles démarches commerciales / techniques de ventes appropriées pour les EC et CAC ? Comment réussir une opération commerciale ?"

ANECS IDF

SAMEDI 07 SEPTEMBRE À LA CNCC (PARIS 8)

CAFCAC POSSIBLE pour les candidats au CAFCAC.

ANECS IDF

SAMEDI 07 SEPTEMBRE AU CSOEC (PARIS 7)

DSCG UE 1

ANECS IDF

JEUDI 12 SEPTEMBRE AU CSOEC (PARIS 7)

Les bonnes pratiques pour déployer son offre digitale

CSOEC

CJEC IDF

SAMEDI 14 SEPTEMBRE AU CSOEC (PARIS 7)

DSCG UE 4

ANECS IDF

SAMEDI 14 SEPTEMBRE AU CSOEC (PARIS 7)

DEC expérience - retour d'expérience d'un jeune diplômé DEC

ANECS IDF

SAMEDI 21 SEPTEMBRE AU CSOEC (PARIS 7)

EC POSSIBLE SESSION 1. Chaque samedi pendant 6 semaines, nous organiserons une session d'entraînement pour réussir l'UE 2 "Révision légale et contractuelle"

ANECS IDF

SAMEDI 21 SEPTEMBRE AU CSOEC (PARIS 7)

Comment réussir son CV ? Quelles sont les erreurs à éviter ?

ANECS IDF

MERCREDI 2 OCTOBRE AU CSOEC (PARIS 7)

Soirée Développement Durable

CJEC IDF

JEUDI 3 OCTOBRE AU CSOEC (PARIS 7)

Préserver les revenus du dirigeant en cas de perte d'activité professionnelle

CJEC IDF

MERCREDI 6 NOVEMBRE AU CHEVAL BLANC PATRIMOINE (PARIS 16)

Soirée Interpro

CJEC IDF

LE COMITÉ ASSOCIATIONS

FAIT LE POINT SUR LE NOUVEAU RÈGLEMENT COMPTABLE

Depuis 3 ans, le comité Associations réunit ses membres et ceux qui le souhaitent autour d'un thème lié à l'innovation. Après la blockchain en 2018, c'est le nouveau règlement comptable qui a été mis à l'honneur le 10 juillet dernier.

14 000 adhérents / 2 000 experts-comptables membres correspondants

ACTIVATEUR



FRANCE NUM

FRANCE GESTION :
plus que jamais votre partenaire !

Nos prochains rendez-vous sur votre agenda

18 septembre à Paris, rencontre avec nos membres correspondants

10 octobre à Versailles, le **FORUM TPE ET NUMÉRIQUE** : stands des partenaires de la profession et ateliers

18 novembre au théâtre Mogador, la **RÉUNION ANNUELLE**

> **1^{ère} partie** : débat sur le thème « Intelligence Artificielle et nouvelles technologies : quelle société construisons-nous ? » avec Cynthia Fleury, Olivier Babeau, Denis Jacquet

> **2^{ème} partie** : GHOST, la comédie musicale

12 décembre dans les bureaux de France Gestion, « **LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU CABINET** » avec Philippe Barré

Vous n'êtes pas encore membre correspondant ? Rejoignez-nous !

Nous vous réservons quelques places !

Outre les services auxquels vous êtes à présent habitués, vous avez accès au meilleur de l'information sur notre site internet www.france-gestion.fr avec nos partenaires :

LesEchosPUBLISHING

toute l'information économique à travers de nombreuses thématiques (social, fiscal, juridique, métiers...)

Infodoc-experts
droit fiscal, droit social et droit des sociétés

le service d'information du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, pour toutes les actualités sociales et fiscales

Previssima
Tout sur ma protection sociale

toute l'information, toutes les réponses à vos questions en matière de protection sociale

compta-online.com
e-commerce - partage - actualité

Le portail dédié aux professionnels du Chiffre, média communautaire 100 % digital

A très bientôt sur www.france-gestion.fr

FRANCE GESTION pour les artisans, commerçants et professions libérales

50 ter rue de Malte - 75540 Paris Cedex 11 • Tél : 01 43 14 40 50 • mél : paris@france-gestion.fr

7 rue des Chantiers - 78000 Versailles • Tél : 01 39 07 49 00 • mél : versailles@france-gestion.fr

www.france-gestion.fr



RENCONTRE AVEC
DEUX INTERVENANTES



Angélique Poupon,
expert-comptable, vice-présidente
du comité Associations



« Il était important de commencer par expliquer le périmètre du nouveau règlement comptable : qui va être le plus impacté, comment, à partir de quand ? C'était le but de la conférence d'introduction, que j'ai co-animée avec Nora Vartanyan. Puis, dans mon atelier sur les états financiers, je souhaitais valoriser le fait que les états financiers constituent un véritable outil de communication. Ils sont utilisés pour les demandes de financement, la transparence financière (valorisation du bénévolat...), l'appel aux dons (les nouveaux documents vont en faciliter la lecture). Au final, ce nouveau règlement comptable va favoriser une meilleure communication, qui permettra de renforcer la réputation d'un secteur fragilisé par une diminution des dons. »

« Il sera applicable en 2020. Nous pensons que 2019 peut constituer une année de transition pour le mettre en place, afin d'être prêt l'an prochain », explique Nora Vartanyan, expert-comptable et présidente du comité Associations. « Le comité a présenté ces changements aux experts-comptables et aux associations afin qu'ils puissent rapidement les intégrer dans leur pratique. »

Les coopératives, les associations et les entités d'utilité sociale utilisent en effet leurs chiffres dans leur stratégie de communication. « Nous souhaitons montrer que ce changement comptable a un intérêt pour les associations, alors qu'il est vécu comme une contrainte. Il peut même constituer un outil de communication, puisqu'il améliore l'information transmise. À nous de faire de la pédagogie auprès de nos collègues et des associations pour les convaincre de ce bénéfice, notamment en matière de transparence vis-à-vis des donateurs. »

Très pédagogique, la demi-journée a été conçue pour donner à réfléchir au-delà même du nouveau règlement. Lors d'une conférence d'introduction « Bien vivre les changements du règlement comptable dans les associations », plusieurs intervenants se sont succédés, dont Ariel Bamberger, coach en management associatif et membre du comité, qui est intervenue sur « Éthique et engagement » (voir ci-dessous). Trois ateliers (Renforcer la confiance des financeurs par une meilleure lisibilité des états financiers ; Faire progresser les ressources par l'APG en améliorant leur reporting ; Évaluer les contributions en nature pour valoriser les actions) sont venus approfondir des points abordés lors de la conférence. Au final, cette journée a réuni plus de 100 personnes dans une ambiance à la fois dynamique et didactique.

Ariel Bamberger,
coach en management et en communication associa-
tifs (Adéquat International), membre de l'Association
pour le développement du management associatif
(Adema), et du comité Associations de l'Ordre des
experts-comptables Paris Île-de-France



« L'éthique est intrinsèque au projet associatif, mais il est toujours intéressant de vérifier quelle place elle y occupe. J'apporte aux experts-comptables une autre vision de ce milieu, une vision qui ne passe pas par un prisme financier. C'est une porte d'entrée différente et complémentaire de celle des chiffres, qui offre un niveau de réflexion très large. Les experts-comptables apprécient cette ouverture et cette autre grille de lecture. » ♦

MERCI A TOUS !

L'ASFOREF obtient le **Trophée d'OR** dans la catégorie « **organisme de formation** » lors de la cinquième édition du Palmarès du Monde du Chiffre



Cécile de Saint Michel, Présidente et toute l'équipe de l'ASFOREF VOUS REMERCIENT POUR VOTRE CONFIANCE

Le Palmarès du Monde du Chiffre est le premier baromètre créé pour et par la profession comptable afin d'évaluer ses partenaires fournisseurs, leurs produits et leurs services. Le 20 juin 2019, s'est déroulée la remise des prix de la cinquième édition au cours de laquelle 64 sociétés fournisseurs des experts-comptables ont été récompensées. Pour établir le classement, plus de 40 000 professionnels ont évalué les prestataires sur la base de plusieurs critères : qualité de la prestation, contact commercial, coûts des produits et services et service après-vente.

Si vous aussi, vous souhaitez suivre une formation délivrée par le meilleur organisme de la profession, rendez-vous sur www.asforef.com

Obtenir un renseignement : m.lohez@asforef.com

Suivre notre actualité 



EN BREF

VOS FUTURS CONFRÈRES ET CONSEURS ONT BESOIN DE VOUS : DEVEZ-VOUS CONTRÔLEUR DE STAGE !

En apportant son expérience, en partageant ses connaissances avec les futurs professionnels et en participant aux actions de formation du Conseil régional, le contrôleur de stage est un acteur majeur du développement de la profession. En accompagnant un stagiaire tout au long de son parcours de formation, le contrôleur l'initie à la vie professionnelle qui complète l'apprentissage acquis avec le maître de stage.

Le contrôleur de stage supervise une promotion (mais il peut en suivre davantage) tout au long des trois ans d'apprentissage, afin de suivre pas à pas l'évolution de ces futurs professionnels. Au total, cette mission comprend deux jours par an d'animation en présentiel en moyenne, quatre périodes de correction des rapports semestriels sur les deux dernières années et des entretiens de suivi personnalisé en deuxième année.

Outre l'enrichissement intellectuel procuré par la rencontre et l'échange avec vos stagiaires, une compensation financière est prévue pour mener à bien cette mission.

Vous voulez vous engager pour la profession ?

Vous devez :

- ▶ Être expert-comptable en Île-de-France, être inscrit au tableau de l'Ordre et exercer depuis au moins trois ans (ou un an si vous êtes adhérent du CJEC).
- ▶ Accepter d'utiliser les nouveaux outils de communication et de formation ou de se former à cet effet.
- ▶ Être à jour de vos cotisations.
- ▶ N'avoir fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire ou pénale.
- ▶ Vous engager à respecter les textes, règlements et procédures organisant le stage.



Prêt à vous impliquer ?

Contactez CALVAREZ@oec-paris.fr / 01 55 04 31 48

DÉCOUVREZ NOS RAPPORTS MORAL ET FINANCIER 2018

Accompagner l'évolution de la profession, sécuriser la pratique des cabinets et garantir la confiance de leurs clients, telle est la vision, la raison d'être, de l'Ordre francilien, réaffirmée par les 30 élus du Conseil en janvier 2018.

C'est cette vision et les cinq axes stratégiques qui en découlent, qui ont guidé l'ensemble des actions mises en œuvre en 2018. Inauguration du nouveau « 50 rue de Londres », simplification de la commission résolution des litiges, création de nouveaux outils pour la profession, mise au point de formations innovantes... l'année a été intense.

Le 4 septembre à 14h, l'assemblée générale de l'OEC Paris IDF, organisée dans le cadre des Universités d'été de la profession comptable francilienne, sera l'occasion de revenir sur les principaux faits marquants et de vous présenter les comptes de l'institution.



Vous pouvez dès à présent télécharger les rapports moral et financier, également distribués à l'occasion de l'assemblée générale : www.oec-paris.fr, rubrique "Qui sommes-nous ? / Rapports annuels"

CAC120 ET CAC40, 2 LABELS POUR VOUS AIDER À REMPLIR VOS OBLIGATIONS DE FORMATION

Vous les avez sûrement aperçus dans le programme des UE 2019, mais vous pourrez les retrouver ultérieurement sur d'autres événements (les Universités des Antilles, Transfair) : certains de nos ateliers et conférences sont maintenant étiquetés « CAC120 » ou « CAC40 ».

Qu'est-ce que c'est ? Deux labels créés pour vous aider à repérer les ateliers qui vous permettront de répondre aux obligations issues de l'arrêté sur la formation continue des commissaires aux comptes du 20 février 2018.

CAC120 ces ateliers pourront être pris en compte dans le quota global de vos 120 heures de formations obligatoires sur 3 ans.

CAC40 ces ateliers pourront être pris en compte dans le quota maximum autorisé de 40 heures de conférences sur 3 ans.

Comment ça marche ? C'est tout simple, mais il vous faudra tout de même respecter les conditions suivantes pour obtenir une attestation.

- ▶ Faire impérativement scanner votre badge par les hôtesses avant d'entrer dans la salle. En cas d'affluence, il est de

vos responsabilités de veiller à ce que votre badge soit scanné.

- ▶ Suivre l'intégralité de la formation. Au-delà d'un retard de 15 minutes, vous ne pourrez pas être enregistré comme participant pour cet atelier. Votre présence est par ailleurs requise jusqu'à la fin de l'atelier.
- ▶ À l'issue des ateliers « CAC120 », répondre dans un délai de 8 jours au quiz de connaissances qui vous sera envoyé par email. L'attestation, dans laquelle figurera votre note et le support seront téléchargeables après avoir répondu à la dernière question du quiz.
- ▶ À l'issue des ateliers ou conférences « CAC40 », l'attestation et le support vous seront envoyés à la suite de l'événement.



Toutes les infos sur les obligations de formations des commissaires aux comptes sont disponibles ici : <http://www.crcc-paris.fr/services/formations.html>

ACCÉLÉRER

LES STARTUPS

AU SERVICE DE LA PROFESSION

INNEST

Accélérateur de l'Ordre des experts-comptables franciliens

Dans la continuité des différents outils visant à accompagner la transition numérique de la profession francilienne, l'Ordre lance en 2019 son propre accélérateur de startups : INNEST

Objectifs ? Accompagner le développement de l'AccounTech. Créer une véritable communauté d'entrepreneurs, et faire bénéficier toute la profession de nouveaux services et technologies innovantes, en fluidifiant vos relations avec les startups du chiffre. Concrètement, les startups sélectionnées suite à un appel à candidatures, bénéficieront de formations, d'un accompagnement personnalisé, d'un accès à l'écosystème comptable et de tous les outils indispensables à leur développement et accélération.

POUR LA PROFESSION COMPTABLE, C'EST L'OCCASION DE S'ENRICHIR AU CONTACT D'UN ÉCOSYSTÈME D'ENTREPRENEURS MAIS ÉGALEMENT D'AFFIRMER LE DYNAMISME ET LA MODERNITÉ DE LA PROFESSION, ANCRÉE DANS LES ENJEUX D'AUJOURD'HUI.

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

On vous attend sur les #UE2019, au 1^{er} étage, pour échanger et répondre à toutes vos questions !

Un accélérateur, pourquoi et comment ?

Jonathan Cohen, expert-comptable 3.0, vous explique tout !

Comment relever le défi de l'innovation ? Comment positionner l'expert-comptable et l'Ordre en général comme un acteur innovant de l'écosystème ? Comment appréhender le bouleversement introduit par les FinTech, LegalTech et autres AccounTech ?

Il serait possible de considérer que la disruption ne concerne pas les experts-comptables, que l'ubérisation s'arrêtera à notre profession, que notre métier ne peut être automatisé et adopter une approche contentieuse lorsque la situation se présentera. Nous pensons au contraire qu'il faut être proactif et faire naître des projets innovants servant directement les intérêts de la profession au sein d'une structure dédiée à l'innovation : un accélérateur.

L'ACCÉLÉRATEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE

On définit généralement un incubateur comme une structure d'accompagnement à la création d'entreprise et au développement de projets entrepreneuriaux. Nous considérons que la vocation première d'un incubateur porté par un ordre professionnel est plutôt de jouer le rôle d'un accélérateur. La différence ? Une plus grande exigence quant à la qualité des projets retenus, moins de projets accompagnés, et des innovations à exécution rapide avec une promotion d'une durée de 4 à 6 mois. C'est ainsi que nous avons défini notre projet d'accélérateur.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

INNEST accompagnera 4 à 5 projets innovants par promotion. Ces projets pourront être portés par des experts-comptables ou par des tiers à la profession.

C'est un point important : nous considérons que la valeur ajoutée pour notre profession se situe tant à l'intérieur de celle-ci qu'à l'extérieur. Il faut donc permettre au plus grand nombre de rejoindre le processus de sélection. Les candidats devront respecter des critères objectifs tout en poursuivant un projet conforme à notre déontologie. Nous souhaitons accompagner des projets avec un impact positif sur le métier d'expert-comptable. Les dossiers des différentes startups seront étudiés par notre jury de sélection, composé de personnalités issues principalement de l'industrie du capital risque, spécialisées dans le financement de startups. Il jugera à la fois de la viabilité des solutions et de la capacité de l'équipe présentée à exécuter la vision du projet.

LE RÔLE DES EXPERTS-COMPTABLES FRANCILIENS

Les startups retenues devront obligatoirement avoir dépassé le stade du POC (proof of concept). Les porteurs de projets pourront ainsi bénéficier d'un retour rapide sur leur produit par des consœurs et confrères souhaitant apporter leur contribution à la réalisation de solutions innovantes et avant-gardistes. Les projets sélectionnés pourront bénéficier du soutien des experts-comptables franciliens, pour tester et accompagner leur solution en phase bêta de leur développement (voir p.27). Ces experts-comptables seront les premiers bêta-testeurs de l'outil et seront amenés à vivre dans les coulisses d'une aventure entrepreneuriale.



LANCER UNE DYNAMIQUE RÉSEAU

Afin de créer un écosystème dédié à l'innovation au sein de la profession francilienne, nous travaillerons en partenariat avec des incubateurs universitaires (L'Incubateur de l'Université Paris Dauphine), publics ou privés, dédiés aux FinTech (Le Pôle Finance Innovation), LegalTech et AccounTech ainsi qu'avec des initiatives innovantes d'autres professions réglementées, comme l'Incubateur du Barreau de Paris.

L'accélérateur de l'Ordre des experts-comptables de Paris IDF est en lien direct avec la plateforme des outils numériques (pon.oec-paris.fr) sur la base de la fameuse approche *lean start-up*. Une fois le test du projet innovant passé, le retour d'expériences des meilleurs utilisateurs, les consœurs et confrères, et sa mise à disposition sur le marché, la solution pourra être référencée sur PON.

APPEL À PROJETS



Si vous avez développé ou si vous accompagnez un(e) client(e) qui a développé une solution de data-visualisation, de traitement de la data, d'intelligence artificielle, d'automatisation des processus ou encore tout projet qui pourrait avoir un impact direct sur la profession ou sur nos clients en termes de gain de temps, de productivité ou d'amélioration des processus ou encore permettant le développement de nouvelles missions pour les experts-comptables : **candidatez !**

Avec ces deux projets, l'Ordre des experts-comptables de Paris IDF confirme sa position d'acteur influent au cœur de l'innovation, de la transformation numérique et de l'écosystème technologique.

www.innest.fr

JONATHAN COHEN,
Président du comité
numérique de l'OEC
Paris Île-de-France



Un accompagnement sur-mesure

D'une durée de 4 à 6 mois, notre programme d'accompagnement intensif se donne pour objectif de tester, challenger et consolider les projets des startups sélectionnées. Devenir entrepreneur est un apprentissage permanent fait de belles rencontres, d'avis pertinents, mais surtout d'heures de travail acharné... Découvrez dès à présent comment nous allons accompagner ces startups !

NOTRE POSITIONNEMENT

Nous ne sommes ni des leveurs de fonds, ni des data scientists. Ce que nous sommes : une institution incontournable pour les métiers du chiffre. Pour cette raison, notre accélérateur se concentre uniquement sur les startups AccounTech/Compta-Tech. **Notre ambition : accompagner une promo-**

tion de 4 startups ayant pour projet d'améliorer la productivité du cabinet, l'expérience client ou encore l'optimisation des processus comptables et financiers des clients afin d'offrir à l'expert-comptable un gain de temps, de réactivité ou des nouvelles missions !

LES CINQ ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STARTUP



Notre accélérateur se concentre sur la sélection des startups situées entre les étapes de création et d'amorçage. Nous souhaitons les accompagner

principalement sur leur retour produit et sur l'expérience utilisateur afin de répondre au mieux aux besoins des consœurs et confrères.

WANTED : STARTUPS ACCOUNTECH

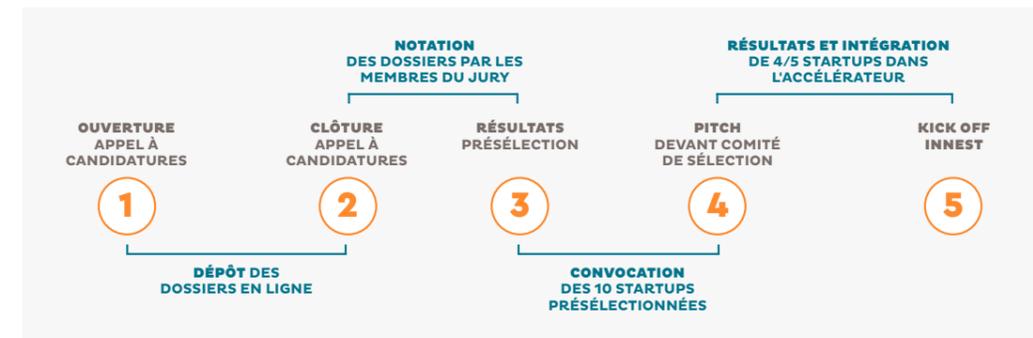
Les porteurs de projets souhaitant faire partie de notre accélérateur doivent dans un premier temps compléter un appel à candidatures. Celui-ci permet de vérifier l'adéquation entre le projet soumis et notre programme d'accompagnement. La sélection des startups sera ensuite basée sur des critères objectifs liés à la maturité du projet, l'apport à la profession et/ou aux clients, le respect de notre réglementation et déontologie.

L'ensemble des candidatures soumises sera étudié par le comité numérique de l'Ordre qui effectuera une première sélection avant soumission au jury. Il incombera ensuite au jury de sélection de désigner, sur la base de pitches, les 4 startups finalistes. Les motifs de non sélection seront transmis au(x) porteur(s) de projets non retenus.

SOURCING : COMMENT REPÉRER DE POTENTIELLES PÉPITES ?



COMMENT S'EFFECTUE LA SÉLECTION ?



LE MOT D'ORDRE : ACCÉLÉRER

Après avoir été sélectionnées, nos startups bénéficieront d'un accompagnement articulé en 3 axes :



ÇA VEUT DIRE QUOI...



MENTOR ? Le mentor est une personne qui a envie de transmettre, de partager avec l'entrepreneur ce qu'il a appris au cours de sa carrière. Le mentor ose dire la vérité, partage ses expériences (bonnes ou mauvaises !), pose les bonnes questions et challenge le startuppeur. **#EXPERIENCE**



POOL D'EXPERTS ? Nos startups ont besoin de faire tester leur produit, c'est pourquoi l'Ordre constitue le tout premier pool d'experts représentatif de la profession francilienne. La mission en bref : mettre à disposition des startups accélérées les compétences variées de l'expert-comptable. **#EXPERTISE**

Coup de projecteur sur deux initiatives inspirantes

UN ACCÉLÉRATEUR À IMPACT SOCIAL

En mai dernier, la Croix-Rouge française a lancé un accélérateur de startups, le 21. Antoine Verstraete, le responsable de la communauté, revient sur les raisons de cette création et nous décrit l'accompagnement apporté aux différents projets.



POURQUOI AVOIR CRÉÉ UN ACCÉLÉRATEUR ?

Le 21, notre accélérateur d'innovation sociale, a été lancé le 21 mai dernier. L'association a constaté que les besoins sociaux augmentent et se diversifient : il y a de plus en plus de personnes passant sous le seuil de pauvreté, de nouveaux enjeux apparaissent, comme la fracture numérique, qui créent des situations inédites de précarité. Par ailleurs, nous sommes confrontés au désengagement des pouvoirs publics. Nous avons dû répondre à ce défi - faire plus avec moins - et trouver de nouvelles solutions. La direction de l'innovation sociale de la Croix-Rouge française a souhaité offrir un terrain d'expérimentation unique à tous ceux qui veulent changer la façon dont les choses se passent.

COMMENT ? EN QUOI CONSISTE EXACTEMENT CET ACCÉLÉRATEUR ?

Avec 18 000 salariés et 50 000 bénévoles en France, la Croix-Rouge est une très grande organisation sociale. Nous avons choisi de privilégier les solutions qui viennent du terrain, mais aussi les structures extérieures à la Croix-Rouge : les startups, les entrepreneurs sociaux, etc. Pendant 6 mois, nous allons accompagner les intrapreneurs, bénévoles ou salariés de la Croix-Rouge, qui présentent un projet répondant à nos enjeux, mais également 4 entrepreneurs (association, startup...) que nous avons identifiés en fonction du service ou du produit qu'ils ont imaginé. Il fallait que le projet soit pertinent par rapport à notre action, et utilisable sur nos territoires. L'accélérateur constitue un accès direct à l'écosystème de l'innovation sociale, il permet d'inventer le progrès social du XXI^e siècle.

QUEL A ÉTÉ LE PLANNING ?

En janvier 2019, nous avons commencé à identifier

les besoins. Nous avons procédé à un appel à projets public, relayé sur nos réseaux, et reçu 150 dossiers de candidature (dont 50 en interne).

Il a fallu sélectionner 20 projets qui sont passés devant un jury composé d'experts métiers de la Croix-Rouge française, des personnes externes travaillant sur des sujets proches des nôtres, comme par exemple des membres de l'association Le Carillon, un acteur du monde associatif proche de notre ADN. Le jury a retenu 4 entrepreneurs et 4 intrapreneurs.

COMMENT LES ACCOMPAGNEZ-VOUS ?

Intrapreneurs comme entrepreneurs bénéficient d'un accompagnement métier, grâce au réseau de salariés et de bénévoles de la Croix-Rouge française, et via un ensemble de référents de 21, experts en accompagnement de projets sociaux (stratégie, modèle économique, prototypage).

Nous leur proposons aussi d'expérimenter sur le terrain les solutions proposées, auprès de nos publics. Les nombreuses structures de la Croix-Rouge française offrent un terrain d'expérimentation unique pour ceux qui veulent tester et développer leurs idées.

Ceux-ci ont accès aux conseils de professionnels externes (juridique, finance), à un corpus de formations (co-création, design, stratégie), à des logiciels et à des outils de gestion adaptés et à un poste de travail au sein de notre espace de coworking. Cet accompagnement est complété par un financement pour mener l'expérimentation de 15 000 €. L'accompagnement de chaque projet dure 6 mois.

Enfin, nous avons plusieurs partenaires comme Malakoff Médéric Humanis, Makesense (expert de l'intrapreneuriat), Simplon (formation au code informatique), VR Connection (un studio de réalité virtuelle). Nous faisons aussi du mécénat de compétence avec des cabinets d'avocats ou des développeurs web pour compléter le dispositif mis à disposition des participants au programme.



« AUJOURD'HUI, AUCUNE PROFESSION RÉGLEMENTÉE NE PEUT IGNORER LES AVANCÉES TECHNOLOGIQUES »

Nathalie Attias est avocat à la Cour, membre du Conseil de l'Ordre, coordinatrice de l'incubateur du barreau de Paris, et Présidente ACE Paris. Elle nous explique les raisons qui ont présidé à la création de l'incubateur et son fonctionnement.



COMMENT EST NÉ L'INCUBATEUR DU BARREAU DE PARIS ?

En 2014, le bâtonnier de Paris Pierre-Olivier Sur a souhaité créer un incubateur, à l'époque une sorte de think tank, pour réfléchir aux questions liées à l'innovation juridique. C'était un incubateur d'idées plus qu'un incubateur de startups, pour initier ou former les avocats à la transformation numérique de leur métier. En janvier 2018, Marie-Aimée Peyron, bâtonnier nouvellement élu, a choisi de favoriser la création de startups : nous avons inauguré les locaux en juillet 2018, au sein de l'école de formation du barreau (EFB). Le Lab EFB a créé un cursus d'apprentissage numérique destiné aux avocats en formation. Il nous paraissait logique que l'incubateur soit à proximité de ce Lab.

COMMENT FONCTIONNE CET INCUBATEUR ?

Le premier appel à projets a été lancé dans la foulée de l'inauguration. Pour cette première promotion, les critères étaient volontairement très larges. L'objectif était d'encourager les avocats à se lancer dans l'outil numérique pour vendre leur prestation autrement, de manière innovante. Nous avons reçu 35 candidatures, parmi lesquelles 4 projets ont été choisis. Les entrepreneurs ont été accompagnés pendant 12 mois par l'agence Hercule, une agence spécialisée. Ateliers individuels et collectifs (conception, développement commercial et technique, management, méthode de travail pour conduire l'innovation, financement...), conférences

de personnalités à succès issues du droit ou d'autres secteurs... Le programme, très complet, a constitué une belle rampe de lancement. Pour notre 2^e appel à projets (dont les résultats seront publiés en septembre), les critères ont été resserrés, avec deux critères obligatoires : la société qui porte le projet doit être détenue à 51 % par un avocat, et le projet doit apporter une valeur ajoutée pour les avocats.

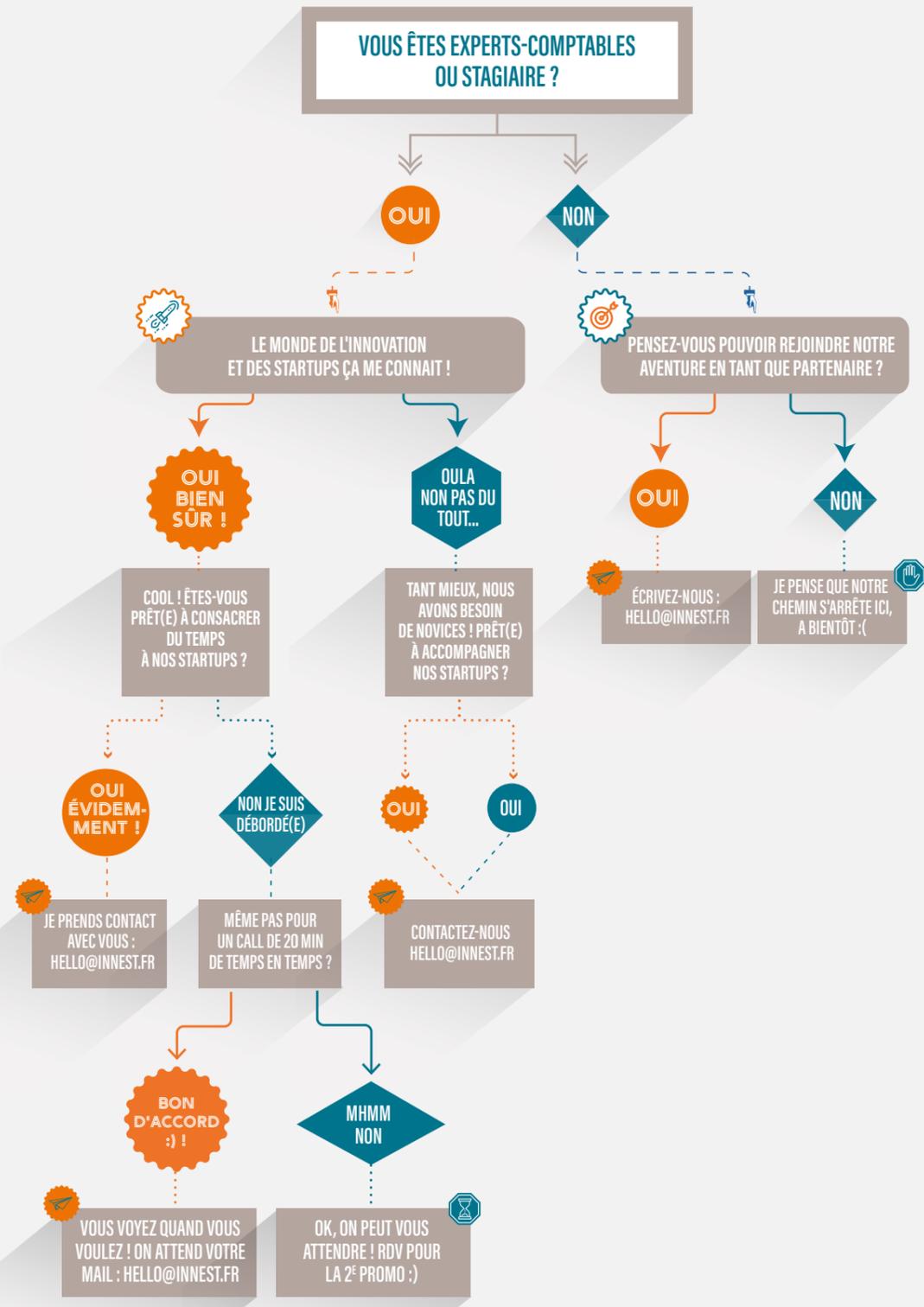
QUELS SONT LES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'ORDRE DES AVOCATS EN CRÉANT CET INCUBATEUR ?

Notre credo est qu'il ne faut pas avoir peur de l'outil numérique : c'est une opportunité, qu'il faut savoir saisir. Le marché du droit est envahi par les braconniers du droit qui ne présentent pas nos garanties déontologiques. C'est aujourd'hui qu'il faut innover, demain il sera trop tard ! Avocats et juges ont peur du risque d'ubérisation de la profession. Ce risque existe, mais c'est en utilisant l'outil numérique dans notre exercice quotidien que nous pourrions l'éviter. Au-delà de l'évolution technologique, les avocats doivent repenser leur façon d'exercer. Et l'interprofessionnalité constitue une piste de réflexion intéressante. Nous sommes attentifs à ce que font les autres professions réglementées, et nous souhaitons la création de ponts avec elles. Un événement interprofessionnel qui traite de l'innovation est prévu avant la fin de l'année. Je crois que toutes les professions réglementées devraient se doter d'un incubateur : aujourd'hui, personne ne peut ignorer les avancées technologiques.

Rejoignez notre communauté de 150 experts bêta-testeurs !

VOTRE EXPERTISE, C'EST LEUR AVENIR.

SUIS-JE ÉLIGIBLE ?



Tout expert-comptable inscrit à l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France, amateur de technologie ou non, ayant une clientèle de startups ou non, nous intéresse !
Faites partie de notre communauté de 150 experts-comptables bêta-testeurs et découvrez en avant-première les outils de demain.



POURQUOI M'ENGAGER ?

Je souhaite :

- Participer concrètement et activement à la transformation de notre profession
- Un échange gagnant-gagnant avec les startups : une meilleure compréhension de chacun
- Contribuer à la réussite de jeunes entrepreneurs en partageant avec eux mon expertise et mon temps
- Découvrir en avant-première les outils de demain
- Faire partie de la toute première communauté INNEST



LE POOL D'EXPERTS EN 2 MOTS

Beta, c'est-à-dire ?

Afin de fournir un service adapté aux experts-comptables et/ou à leurs clients, nos startups avancent étape par étape. Leur logiciel, en perpétuelle évolution, a besoin d'être testé. Il est donc important de comprendre que vous pourrez notamment faire face à certains bugs ou erreurs en tant que bêta-testeurs. C'est grâce à vous, à vos retours, que les startups pourront les détecter et améliorer l'expérience utilisateur. Cette étape est primordiale pour les startups, elle va leur permettre d'ajuster leur service et peaufiner les derniers détails. Il s'agit également d'un moment privilégié pour choyer leurs potentiels futurs utilisateurs !

Comment ça marche ?

Nous aussi, en tant qu'accélérateur, nous sommes en phase de test.

En tant qu'experts d'INNEST, vous pourrez être sollicités de différentes façons : un call avec une startup de temps en temps, une participation à un focus group ou encore une semaine de test en ligne. Le format sera choisi en accord avec les participants, selon leurs disponibilités, et également selon les besoins des startups. ♦



COMMENT DEVENIR EXPERT BÊTA-TESTEUR ?

Rien de plus simple, contactez-nous et obtenez le formulaire d'inscription en ligne !
01 55 04 31 56 / hello@innest.fr



LOI PACTE VOS PREMIÈRES QUESTIONS

PUIS-JE PROCÉDER AUX VIREMENTS DES SALAIRES POUR LE COMPTE DE MON CLIENT ?

L'alinéa 4 de l'article 22 de l'ordonnance de 1945 introduit le mandat de paiement dans le cadre des missions accessoires auprès d'un client. Vous avez désormais la possibilité de procéder au recouvrement amiable des créances clients et au paiement de leurs dettes, pour lesquels un mandat vous a été confié. Un décret précisera les conditions et modalités d'exercice de cette mission. Toutefois, le séquestre de fonds reste interdit.

PUIS-JE ACCEPTER UNE MISSION DE REPRÉSENTANT FISCAL D'UNE SOCIÉTÉ BASÉE À L'ÉTRANGER ?

Le représentant fiscal est chargé d'effectuer au nom de l'entreprise les formalités qui lui incombent : paiement de la TVA et accomplissement d'obligations déclaratives. Il est le garant de l'impôt. Malgré l'extension des missions prévues par la loi PACTE, la mission de représentant fiscal reste interdite aux experts-comptables, cette fonction pouvant être assimilée à de l'agence d'affaires. (Art 22, al. 5, ord 19/09/1945).

PUIS-JE FIXER DES HONORAIRES DE SUCCÈS POUR UNE MISSION DE RECOUVREMENT DE CRÉANCES DE MON CLIENT ?

Il est tout à fait possible de fixer des honoraires de succès pour une mission de recouvrement amiable, nouvellement introduite par la loi PACTE, à l'article 22 al.4 de l'ordonnance de 1945.

MON CLIENT ME SOLLICITE DANS LE CADRE D'UN CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE. PUIS-JE FIXER DES HONORAIRES DE SUCCÈS POUR CETTE MISSION ?

Le crédit impôt recherche est déterminé sur la base d'un calcul comprenant les dépenses engagées dans un processus de recherche et de développement. Il n'est donc pas possible de fixer des honoraires de succès pour cette mission, dans la mesure où vous ne pouvez pas vous rémunérer sur des montants que vous déterminez vous-même.

 Tous les après-midis, Isabelle Faujour et son équipe répondent à vos questions de déontologie. Retrouvez chaque trimestre dans cette rubrique les réponses aux questions les plus fréquemment posées. Une autre question ? Envoyez un mail à ifaujour@oec-paris.fr ou contactez-nous au 01 55 04 31 31.



JE DOIS RÉALISER UNE MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES POUR UN CLIENT DONT LES COMPTES SONT AUDITÉS PAR UN CAC. LE COMPTE RENDU DOIT-IL ÊTRE ATTACHÉ AUX COMPTES ANNUELS ? PUIS-JE FORMULER DES OBSERVATIONS DANS LE COMPTE RENDU DE MISSION ?

Vous pouvez faire un compte rendu de mission normé sans expression d'opinion. Cela est possible en présence d'un commissaire aux comptes, ce compte rendu est normé et les comptes annuels sont joints. Mais vous pouvez aussi faire une attestation sans observation ou avec, voire refuser d'attester. Si le commissaire aux comptes certifie les comptes sans réserve c'est qu'il a eu de son côté des éléments permettant de le faire. Vous devez remonter le problème que vous considérez significatif soit par un commentaire dans votre compte rendu, soit dans l'attestation si vous considérez que les circonstances vous obligent à faire une attestation et y faire une observation malgré le CAC. L'expert-comptable est indépendant, si vous avez un doute sur la cohérence et la vraisemblance des comptes, vous devez l'indiquer, au risque d'engager votre responsabilité. Si vous considérez ne plus pouvoir travailler en toute indépendance sur le dossier, vous devrez vous questionner sur le maintien de la mission.

 Le comité des normes, créé en janvier 2018, a pour vocation d'aider les confrères franciliens dans leur exercice professionnel et de les sécuriser dans la mise en œuvre de nouvelles missions. Il répond principalement aux questions sur l'application des normes professionnelles. Posez vos questions à normes@oec-paris.fr



Une question sur les normes ?

Le Comité des Normes vous donne rendez-vous au 50 rue de Londres le 12 septembre 2019 pour un RDV au 50 dédié à la nouvelle norme lutte anti-blanchiment et l'application des normes. L'atelier sera animé par René KRAVEL, et Jérôme AURILLON, Président et vice-président du Comité des Normes du Conseil Régional de l'Ordre.

rdv-50.oec-paris.fr



René KRAVEL et Jérôme AURILLON, président et vice-président du comité des normes

LOI PACTE

CE QUE LA LOI CHANGE POUR LES EXPERTS-COMPTABLES

Mandat implicite, nouvelles missions, compétences spécialisées...
De nombreuses mesures ont été adoptées par la loi PACTE du 22 mai 2019.
Pour certaines, des décrets d'applications devront en fixer les modalités.
Tour d'horizon des principales dispositions impactant directement la profession.

Nouveau périmètre d'études et travaux

La loi Macron du 6 août 2015 a étendu le périmètre d'activité des experts-comptables en leur offrant la possibilité de réaliser tout étude et travaux d'ordre statistique, économique, et administratif, y compris au profit de clients pour lesquels ils n'effectuent pas de missions comptables.

L'alinéa 22 de l'ordonnance de 1945 issu de la loi PACTE étend davantage le champ d'intervention des experts-comptables, en introduisant la possibilité de réaliser des études et travaux d'ordre financier, environnemental ou numérique. Toutefois, ces missions ne peuvent devenir l'objet principal de leur activité, qui doit rester l'expertise comptable.

EXEMPLE

Vous pouvez accepter une mission de conseil en dématérialisation pour une entreprise cliente. Pour cela, une lettre de mission devra être établie, et votre assurance responsabilité civile professionnelle devra couvrir ce type d'activité.

Consécration des honoraires de succès

La loi PACTE vient définitivement consacrer la possibilité pour les experts-comptables de percevoir des honoraires de succès.

Les professionnels peuvent donc convenir avec leurs clients d'une rémunération complémentaire liée à la réalisation d'un objectif préalablement fixé.

Les missions relevant de la prérogative d'exercice exclusive (tenue de comptabilité, révision comptable...) ou participant à la détermination de l'assiette fiscale ou sociale du client restent exclues du dispositif.

Ces honoraires ne peuvent constituer le seul mode de rémunération de l'expert-comptable, qui doit également facturer des honoraires de diligences. Enfin, ils ne doivent conduire ni à compromettre l'indépendance des experts-comptables, ni à les placer en situation de conflits d'intérêts.

EXEMPLE

L'accompagnement à l'obtention d'un emprunt peut faire l'objet d'honoraires de succès, à condition qu'ils soient prévus dans la lettre de mission et complétés par des honoraires de diligences.

Mise en place d'un nouveau statut : l'expert-comptable salarié en entreprise

Un nouveau titre est offert aux titulaires du diplôme d'expertise comptable, celui d'experts-comptables en entreprise.

Les diplômés d'expertise comptable salariés d'une entité non inscrite à l'Ordre, peuvent ainsi être inscrits au tableau de l'Ordre en qualité d'expert-comptable en entreprise, sous réserve d'obtenir l'autorisation écrite de leur employeur. Ils bénéficieront ainsi d'outils et d'informations mis à disposition par l'Ordre (ex : accès aux formations, événements, services de l'ordre...) et pourront utiliser le titre « d'expert-comptable en entreprise ». En contrepartie, l'expert-comptable en entreprise s'engage à régler une cotisation, à se soumettre à un cadre déontologique et disciplinaire, et à actualiser sa culture professionnelle et ses connaissances générales. Toutefois, les experts-comptables en entreprise ne seront pas membres de l'Ordre et ne pourront donc pas exercer à titre indépendant les prérogatives d'exercice des alinéas 1 et 2 de l'article 22 de l'ordonnance de 1945.



Création d'un mandat implicite

L'expert-comptable peut désormais, agir pour le compte de ses clients auprès de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale, sans avoir à produire un document signé du client à chaque démarche.

Il s'agit d'une présomption simple d'agir, qui concerne les missions de l'article 2 de l'ordonnance de 1945, les démarches fiscales et sociales qui relèvent du processus déclaratif, l'accompagnement lors des contrôles sur pièces et sur place, ainsi que les réclamations y afférentes. Toutefois, pour les demandes d'accès au compte fiscal des particuliers, la justification de détention d'un mandat reste obligatoire.

Attention, ce mandat n'entraîne pas le pouvoir de représentation en justice de clients, qui reste une mission interdite par l'article 22 de l'ordonnance de 1945.

EXEMPLE

Le mandat d'agir, contenu dans votre lettre de mission, peut prévoir la possibilité d'établir la déclaration URSSAF 2019 de votre client auto-entrepreneur.

Mandat de paiement

La loi PACTE offre deux nouvelles missions aux experts-comptables qui peuvent procéder pour le compte de leurs clients au recouvrement amiable de créance ou au paiement de dettes, pour lequel un mandat de règlement leur a été confié.

Les conditions de réalisation de ces missions seront fixées par décret.

Compte tenu du risque de dégradation du niveau de vigilance anti-blanchiment, le séquestre de fonds reste quant à lui interdit par l'ordonnance de 1945.

EXEMPLE

Vous pouvez établir une lettre de mission ou un avenant pour une mission de paiement des dettes fournisseurs de votre client.

Reconnaissance des compétences spécialisées

Un nouvel article 140 bis du décret du 30 mars 2012 introduira la possibilité pour un expert-comptable, d'obtenir la reconnaissance de compétences spécialisées techniques ou sectorielles, sur la base de diplôme ou d'expérience professionnelle.

« MON ESPACE PRO »

FACILITER VOS ÉCHANGES AVEC VOTRE ORDRE PROFESSIONNEL

Soucieux de faciliter vos interactions avec l'Ordre francilien, nous lançons en septembre 2019 « Mon espace professionnel », une plateforme numérique pour simplifier vos démarches en ligne.



En développement depuis plus d'un an, ce grand projet mobilise l'ensemble des services et l'équipe informatique interne de l'Ordre. L'aboutissement approche et les Universités d'été 2019 voient la mise en service de cette plateforme d'échanges entre l'Ordre et vous. Cet outil centralise, dans un espace personnalisé, l'ensemble de vos interactions avec l'Ordre : informations ordinaires, formalités en ligne pour s'inscrire au tableau, suivi des stagiaires, FAQ. En bref, une dématérialisation de l'ensemble de vos échanges avec l'Ordre qui réalise sa propre transformation numérique.



Présents aux #UE2019 ? Rendez-vous le 3 septembre à 12h30, pour découvrir la plateforme à l'occasion de notre masterclass.

[HTTPS://ESPACE-PRO.OEC-PARIS.FR](https://espace-pro.oec-paris.fr)

B BIGGER

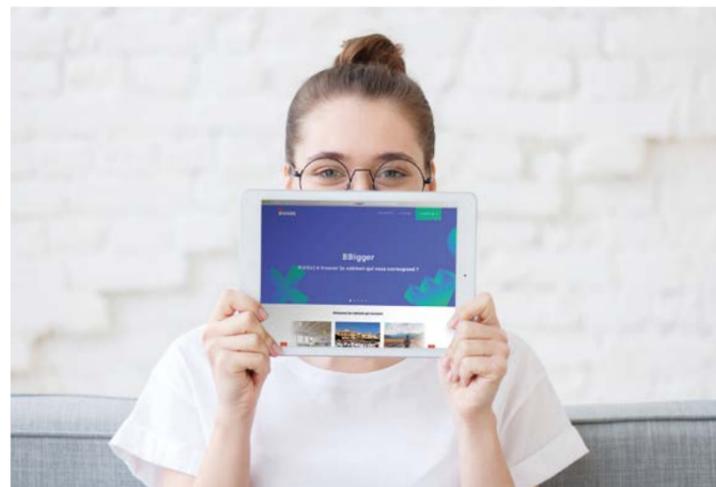
À LA CONQUÊTE DES ÉTUDIANTS !

Que de chemin parcouru depuis la première présentation de BBigger à l'ENOES en janvier dernier. En effet, nous avons depuis eu l'occasion de rencontrer plus de 300 étudiants dans 10 écoles, et de leur faire découvrir cet outil pour faciliter leur entrée dans la vie active, mais également de recueillir leurs impressions et leurs besoins.

En parallèle, nous avons lancé une campagne d'envergure sur les réseaux sociaux, outils d'information indispensables aux étudiants. Les trois principaux réseaux, Instagram, Facebook, Snapchat, nous ont permis de cibler les potentiels candidats aux cabinets d'expertise comptable pour leur présenter BBigger et générer environ 250 visites par jour sur la plateforme. Alors, qu'en pensent-ils ? Beaucoup d'étudiants, mais également leurs enseignants nous font part de leur enthousiasme de pouvoir bénéficier d'un outil de recrutement dédié à leur secteur, avec la garantie de sérieux de l'Ordre des experts-comptables.

Ils nous ont également fait part de leurs suggestions, qui nous amènent à faire évoluer la plateforme pour la transformer – on ne vous en dit pas plus, rendez-vous en octobre 2019 !

Et côté cabinets ? Il y a actuellement 306 cabinets inscrits sur la plateforme, qui ont d'ores et déjà profité de la visibilité BBigger et qui ont recruté – et vous, qu'attendez-vous ?



[WWW.BBIGGER.FR](http://www.bbigger.fr)

L'OEC PARIS IDF ET LA CCI UN PARTENARIAT DURABLE

Ensemble pour accompagner les entrepreneurs de la région et faire rayonner la profession comptable francilienne.

L'Ordre et la CCI d'Ile-de-France collaborent depuis de nombreuses années au service de la formation et des entreprises à travers de nombreuses actions. Aujourd'hui, la chambre de commerce et d'industrie francilienne évolue et c'est l'occasion d'engager de nouveaux projets.

La récente réforme de la formation a directement impacté les CCI dans leurs missions et leur fonctionnement. Ainsi, pour continuer à soutenir l'activité économique de la région, la CCI francilienne s'est fixée de nouvelles priorités correspondant, pour certaines d'entre elles, aux axes de développement stratégique de la profession comptable.

LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE, UN ENJEU CAPITAL POUR L'EMPLOI FRANCILIEN ET UNE MISSION D'ENVERGURE POUR LES EXPERTS-COMPTABLES

Chaque année, plus de 185 000 entreprises en France sont susceptibles d'être transmises, mais 75 000 seulement changent effectivement de main (source : BPCE L'Observatoire). Pourtant, l'enjeu économique et humain est colossal : rien que sur l'Ile-de-France, une entreprise sur trois est dirigée par un chef d'entreprise âgé de 55 ans ou plus.

Co-organisé depuis 7 ans avec les notaires et les avocats, Transfair est le rendez-vous annuel de la transmission en Ile-de-France et offre un lieu de rencontres privilégié aux professionnels avec les chefs d'entreprises concernés par ces problématiques. Forts du succès de la manifestation, et du partenariat entre nos deux institutions, nous travaillons désormais sur une déclinaison de l'événement dans tous les départements franciliens. Cette tournée régionale permettra de sensibiliser les entrepreneurs à l'enjeu que représente la transmission, d'organiser des rencontres entre cédants et repreneurs, d'améliorer les conditions dans lesquelles se déroulent les transmissions/ reprises et de valoriser le rôle clé de l'expert-comptable.

FACILITER LE RECRUTEMENT DES CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE

La chambre de commerce gère de nombreuses écoles en Ile-de-France, et plusieurs milliers d'étudiants formés aux métiers de la comptabilité en sortent chaque année. Certains d'entre eux peinent à trouver un emploi ou un stage à la sortie de leur cursus. La CCI est par conséquent très intéressée par le nouvel outil de recrutement de l'Ordre de Paris IDF, BBigger. La plateforme sera



donc présentée dans tout leur réseau d'établissements renforçant ainsi nos interactions avec les futurs talents des cabinets. C'est tout le sens que nous donnons à la soirée du recrutement que nous organisons conjointement annuellement. Elle permet aux professionnels du chiffre de rencontrer les étudiants, de présenter leurs cabinets et d'embaucher.

ŒUVRER À LA SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES DES ENTREPRISES

en proposant aux cabinets d'expertise comptable une prestation d'accompagnement à la rédaction et au contrôle de légalité des contrats d'apprentissage et actes associés (avenants, ruptures) bien souvent difficiles à rédiger. C'est un nouveau service que vous pourrez recommander à vos clients pour leur simplifier la vie, en tant que conseillers privilégiés du chef d'entreprise. Grâce à notre partenariat, vous pourrez également vous libérer et libérer vos clients des contraintes liées à la taxe d'apprentissage (13 %) grâce à un outil conçu par la CCI et son réseau d'écoles.

IMAGE PME IDF, LE BAROMÈTRE DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES FRANCILIENNES

Depuis janvier 2018, nous nous sommes associés pour valoriser les informations de la base de données financières StatExpert, enrichie par les télédéclarations fiscales, pour publier et diffuser un rapport trimestriel sur l'état de santé en temps réel de notre économie locale. Celui-ci est diffusé par la CCI directement aux chefs d'entreprises et permet de promouvoir le rôle de conseil des experts-comptables à leurs côtés.

EN BREF

De nombreuses actions sont en cours, et à venir, pour promouvoir la valeur de notre expertise auprès de l'écosystème des chefs d'entreprises franciliens et des futurs professionnels, grâce au réseau des chambres de commerce et d'industrie. Restez connectés pour en savoir plus ! ♦

LE CAMPUS DU LAB50

UN PARCOURS DE FORMATION CONÇU SPÉCIALEMENT POUR TIRER PARTI DE LA TRANSFORMATION DIGITALE !

Les outils numériques font aujourd'hui partie intégrante de la stratégie du cabinet et beaucoup les ont déjà adoptés. Face aux nouveaux défis technologiques, de nouvelles collaborations émergent au sein des cabinets et les professionnels du chiffre ont tout à gagner à s'entourer d'experts. Ainsi, le nouveau parcours de formation que l'ASFOREF propose est une co-construction entre le Lab50 et des spécialistes des sciences comportementales, de l'innovation et de la *data science*.

Avant toute chose, le Lab50, qu'est-ce que c'est ?

Septembre 2018 : la CRCC de Paris et l'Ordre de Paris Île-de-France s'unissent pour créer le Lab50, observatoire de la profession comptable. Ce laboratoire de veille, d'analyse et de perspective est devenu depuis une référence de la prospective des métiers du chiffre.

Ses objectifs ?

- ▶ Observer l'évolution de la profession en temps réel
- ▶ Offrir une perspective sur les transformations de nos métiers
- ▶ Proposer des contenus pour améliorer la compréhension des évolutions du métier et des technologies qui y sont liées



Guillaume Proust
membre du comité scientifique du Lab50

Pourquoi ce campus ?

Comme nous l'explique Guillaume Proust, membre du comité scientifique du Lab50 : « le monde connaît une nouvelle révolution avec l'arrivée de technologies matures, de plus en plus liées à l'intelligence artificielle et en particulier à la gestion et à la maîtrise de la donnée. » Pour notre profession, « le développement du *deep* et *machine learning* va permettre d'automatiser de plus en plus de tâches, puisque les technologies vont apprendre par elles-mêmes et perfectionner leurs pratiques. Cette automatisation crée un besoin de nouvelles compétences pour maîtriser les outils : les profils de l'expert-comptable et du collaborateur doivent évoluer pour satisfaire les besoins d'analyse des données fiscales et comptables... mais également d'interprétation de la data visualisation. »

La relation client également, se trouve profondément transformée. « L'organisation et le traitement automatiques de la donnée produisent des rapports

détaillés, tandis que d'autres outils tels que les chatbots, messageries ou plateformes, viennent directement assister les professionnels dans leurs relations clients comme dans leurs relations de formation et de communication interne. » De nouveaux outils de relations clients, pour ne plus interagir ? Pas du tout, comme nous l'explique Guillaume Proust, « nos clients attendent de plus en plus de nous, experts-comptables et collaborateurs, empathie, écoute ou encore intelligence émotionnelle... tout ce qui constitue ce que nous appelons aujourd'hui les soft skills. »

Nous avons là les deux axes d'évolutions de nos professions : technique d'un côté, et relationnel, de l'autre. « C'est sur les compétences liées à ces deux aspects qu'il faut former les commissaires aux comptes, experts-comptables et collaborateurs, pour les faire progresser dans leur expertise ».

En bref, quel est l'enjeu des cabinets ?

« Il faut aujourd'hui rendre nos organisations plus agiles, ce qui repose sur 4 piliers sur lesquels nous avons d'ailleurs construit nos offres de formations :

- ▶ **Évolution du capital humain**
Développer nos collaborations avec d'autres métiers, approfondir les softs skills.
- ▶ **Évolution organisationnelle**
Adopter une nouvelle stratégie, plus de souplesse, de réactivité, de dynamisme tant dans les sujets de traitement technique, que dans la communication interne ou externe.
- ▶ **Évolution technologique**
Intégrer de nouveaux outils, comprendre et suivre les évolutions technologiques en choisissant les bons outils pour répondre au besoin grandissant de réactivité des clients.
- ▶ **Évolution relationnelle**
Travailler davantage sur les outils de veille informationnelle, exploiter les réseaux pour mettre en place une veille à 360° et faire connaître sa stratégie auprès des cibles identifiées. »



1 parcours, 4 thèmes, 6 jours pour adopter la culture data et développer les soft skills qui révéleront le potentiel innovant de votre équipe



➤ Découvrez la formation et lancez-vous : www.asforef.com
Marjorie Lohez / m.lohez@asforef.com / 06 20 22 99 32



Quoi de neuf à l'ASFOREF ? À l'heure de la digitalisation, les soft skills sont incontournables

Les missions en cabinet évoluent de plus en plus rapidement et les compétences douces (ou soft skills) apparaissent comme des atouts indispensables pour s'adapter aux mutations que connaît la profession. L'enjeu est désormais d'être capable d'évoluer au sein d'un environnement changeant, d'innover, de développer une culture commerciale et managériale attractive pour se différencier et performer.

Pour la rentrée 2019, l'ASFOREF a donc fait le choix d'élargir sa gamme de formations comportementales et d'ajouter à son catalogue les formations suivantes :

- ▶ **Traiter les objections des clients et des prospects** (ref : MAN911)
- ▶ **Développez le commercial qui est en vous** (ref : MAN912)
- ▶ **Fidélisez, motivez et impliquez les nouvelles générations** (ref : MAN913)
- ▶ **Favoriser l'innovation au sein de votre cabinet** (ref : MAN914)
- ▶ **Développer ses talents et devenir pleinement acteur de son futur** (ref : MAN915)
- ▶ **Réussissez vos prises de parole en public !** (ref : MAN916)



Pour connaître toutes nos formations soft skills : m.lohez@asforef.com ou www.asforef.com

LES RÉSEAUX SOCIAUX

DES ALLIÉS DE CHOC POUR FAIRE GRANDIR VOTRE CABINET

Expert-comptable au parcours atypique, Grégory Prouvost a d'abord vécu la vie d'un startupeur avant d'ouvrir son cabinet, six mois après avoir obtenu son diplôme. De ses débuts, il a gardé un intérêt pour les nouvelles techniques de communication, qui lui permettent aujourd'hui de développer son activité.



En 2013, Grégory Prouvost, 32 ans à l'époque, obtient son diplôme d'expert-comptable. Six mois après, il rachète un cabinet de 10 collaborateurs, situé dans le 8^e arrondissement parisien. « J'ai emprunté à la banque, vendu mon appartement, et je suis retourné vivre chez mes parents », se souvient-il. « Mon premier objectif a été de moderniser le cabinet. Certains outils étaient obsolètes et peu sécurisés. Les process gagnaient à être revus... »

S'appuyant sur l'équipe en place depuis de longues années, son expérience professionnelle passée (Grégory a créé une startup durant ses années d'étude), il passe plus d'un an à remettre le cabinet au goût du jour informatique. En 2016, il décide d'enclencher la vitesse supérieure en développant son portefeuille clients, d'une façon toute personnelle : « J'ai embauché avant de trouver de nouveaux clients. Ça nous a permis d'offrir une qualité de service au top, d'être disponibles, et de bénéficier d'un bouche-à-oreille très positif. Les clients sont arrivés tout naturellement ». Les collaborateurs, habitués à travailler ensemble, forment une petite communauté soudée, presque familiale. Ils connaissent leurs clients, leurs besoins et leurs attentes. L'expert-comptable sait en profiter et offre sa chance à celui qui veut faire fructifier son réseau au profit du cabinet : « Je les encourage à développer leur force commerciale : ils ont une prime sur chaque nouveau client, et sont commissionnés sur l'argent qu'ils font rentrer. C'est un marché gagnant-gagnant. Mes collaborateurs ne sont pas experts-comptables mais ils ont une grande expérience. Je délègue tout ce que je peux déléguer. »

Pour parfaire son expansion, Grégory Prouvost décide, en 2018, de se lancer dans l'inbound marketing, c'est-à-dire la création de contenus pour gagner en visibilité, attirer les visiteurs, les intéresser et, à terme, les transformer en clients. « Avant de me lancer, j'ai observé ce qui se faisait en France et aux USA et je me suis formé au growth hacking, une technique de communication et marketing utilisée par les startups pour développer leur chiffre d'affaires rapidement et à moindre coût. Pendant 7 semaines, j'étais avec 9 entrepreneurs. J'ai observé, écouté, j'ai beaucoup appris. » Il lance sa chaîne YouTube en juillet 2018. Elle compte aujourd'hui 94 vidéos et presque 3600 abonnés. Des vidéos courtes (5 minutes), qui répondent à une question précise : S.A.S : avantages ou inconvénients ? Protéger la famille et le patrimoine de l'entrepreneur ; Tout savoir sur le business plan... « J'ai adopté tous les codes des youtubeurs : vidéo courte, avec du contenu, création d'une vignette avec des mots clés choisis pour le référencement... Je poste 2 vidéos par semaine, le mardi et le vendredi... » Outre sa chaîne YouTube, il a un site à l'adresse de son cabinet et un autre à son propre nom. Ces trois médias sont interconnectés : sur gregoryprouvost.com, on retrouve l'accès à toutes les vidéos, mais aussi à des guides gratuits, des séminaires et des formations en ligne. Sur le site cabinet-fico.fr, qui présente le cabinet comptable, une page renvoie vers les vidéos YouTube. C'est un système qui se nourrit de lui-même : « Je partage sur Facebook, sur LinkedIn. La récurrence fait grandir la communauté de ceux qui me suivent sur YouTube. Je gagne entre 10 et 15 personnes par jour. Et comme mon audience augmente, mon référencement s'améliore. Lorsqu'on tape expert-comptable Paris sur Google, je suis en 3^e position », s'étonne-t-il. Une stratégie de rayonnement



payante, évaluée à une cinquantaine de nouveaux clients en un an. Le retour sur investissement est appréciable : « je tourne une vidéo en une heure, mais une heure de mon temps investi me permet d'être écouté plusieurs dizaines d'heures... »

Un investissement rentable, puisque le cabinet de Gregory emploie désormais 35 collaborateurs sur 4 sites différents. Mais plus encore que la vidéo, pour l'expert-

comptable, sa recette personnelle réside dans sa capacité à être toujours à l'affût, alerte sur les nouvelles méthodes de communication, curieux de tout... pour être proche de ses clients, et bien comprendre leurs problématiques. « Pour moi ce n'est pas du travail, c'est une passion, ça m'amuse. Je m'intéresse à plein de choses différentes qui me nourrissent. Je ne passe que 10 % de mon temps de travail à réfléchir à la stratégie de mon cabinet. » conclut-il. ♦

DÉCOUVREZ LA 1^{ÈRE} MUTUELLE SOLIDAIRE ET ÉCORESPONSABLE

Plus d'infos auprès de NOS CONSEILLERS au **09 72 72 11 45**
(appel non surtaxé du lundi au vendredi de 9h à 18h)

HERVÉ EST
EXPERT-COMPTABLE.
AU TRAVAIL,
IL NE COMPTE
PAS SES HEURES.



MAIS POUR
SA SANTÉ, IL PEUT
COMPTER SUR
KLESIA.

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

IMPOSE UNE COMPTABILITÉ DURABLE

La chaire de comptabilité durable, inaugurée le 3 septembre, est une chaire de recherche autour d'une problématique centrale : concevoir un système comptable au service de la transition écologique. Ses premiers travaux portent sur la modélisation de systèmes basés sur les objectifs planétaires du GIEC (limiter la hausse des températures à +1,5°C à l'horizon 2030...). Un des modèles étudiés est le modèle CARE (Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement). La chaire réunit des chercheurs d'AgroParisTech et d'universités (Paris-Dauphine et Reims Champagne-Ardenne), LVMH, l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France, le cabinet Comptabilité Durable et la Caisse des Dépôts. Alexandre Rambaud, maître de conférences à AgroParisTech, chercheur associé à l'université Paris-Dauphine et président de cette chaire nous explique ses objectifs.



LA COMPTABILITÉ PEUT-ELLE ÊTRE DURABLE OU ÉCOLOGIQUE ?

Oui, à condition de s'intéresser à plusieurs niveaux de comptabilité. Pour les entreprises, cela suppose de modifier le bilan, les comptes de

résultats et les normes comptables, pour intégrer les données écologiques qui, aujourd'hui, n'apparaissent nulle part. Or, des systèmes existent qui tiennent compte de ces données, et qui aident les entreprises à piloter leur action environnementale et sociale.

Mais il faut aussi s'intéresser à la comptabilité des écosystèmes. C'est une comptabilité extra-financière, dont l'objectif est de gérer de façon structurée et

methodologique un écosystème (par exemple, un sol avec toutes ses composantes, sa faune et sa flore...). Pour faire un bilan écologique de l'écosystème, identifier les contributeurs favorisant son maintien ou au contraire ayant un impact négatif, le suivi d'indicateurs est indispensable. Il est tout à fait possible d'adapter une méthode comptable classique aux données environnementales.

Prenons l'exemple d'un bassin versant : comment évalue-t-on sa qualité ? Quels acteurs l'impactent ? Quels acteurs subissent les impacts ? Avec ces indicateurs, il devient possible d'éditer un grand livre et de piloter le résultat écologique et l'impact des différents acteurs : la méthode permet de structurer les débats, et de passer d'une gestion inconsciente à une gestion plus conscientisée des écosystèmes.

COMMENT CES CHANGEMENTS PEUVENT-ILS S'INTÉGRER AUX NORMES COMPTABLES ACTUELLES ?

Précisément, c'est le troisième niveau de réflexion. Cela implique de changer en profondeur la comptabilité au niveau national. Les normes comptables doivent s'appuyer sur la comptabilité des écosystèmes et aussi s'aligner sur la comptabilité des entreprises. Si on met en place une comptabilité écologique au sein des organisations, il faut l'adosser à une comptabilité financière nationale. Des systèmes de suivi d'indicateurs existent, mais nous n'avons pas encore de vision structurée qui permette d'obtenir des suivis et des bilans écologiques, à l'image des plans comptables financiers.

QUEL MODÈLE THÉORIQUE SOUS-TEND LA COMPTABILITÉ DURABLE TELLE QUE LA CHAIRE VEUT LA DÉVELOPPER ?

Le retour à une comptabilité traditionnelle, qui repose sur la préservation du capital. La chaire prend position en faveur d'une soutenabilité forte : le stock de capital naturel ne doit pas diminuer, et on ne peut pas lui substituer un capital artificiel. En d'autres termes, la chaire n'adhère pas au modèle de soutenabilité faible, où le capital naturel est défini comme un stock de valeurs à destination des bénéficiaires financiers, que l'on cherche à optimiser en termes de trésorerie. La taxe carbone, par exemple, rentre dans une logique financière, basée sur des problématiques de marchés fictifs... Or, il est admis que lorsqu'elles sont soumises à des taxes financières, les organisations compensent leurs dépenses en réduisant d'autres postes, sans changer leurs comportements. La solvabilité joue un rôle primordial dans la comptabilité durable, et doit être étendue aux enjeux environnementaux et sociaux : si une organisation utilise un écosystème, elle doit aussi être en mesure de le conserver. Le rôle de la comptabilité est de faire apparaître la valeur informationnelle des coûts, pour réaliser un pilotage et constituer une base de dialogue avec tous les interlocuteurs (investisseurs, clients, État, etc.) de l'entreprise. Dans le cas de la comptabilité durable, les coûts peuvent aussi être extra-financiers.

« Le partenariat avec la chaire de comptabilité durable signe l'intérêt que porte l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France, notamment à travers les actions du comité RSE, à ce type de comptabilité. Les experts-comptables, qui maîtrisent le système d'information de l'entreprise, sont des interlocuteurs privilégiés pour accompagner les entreprises qui souhaitent mettre en place une comptabilité écologique extra-financière. S'ils ne s'emparent pas de cette problématique, les anglo-saxons et des entreprises spécialisées le feront à leur place... »

HERVÉ GBEGO,
VICE-PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE,
EN CHARGE DU SECTEUR INNOVATION
ET PRÉSIDENT DU COMITÉ RSE

SUR QUOI VONT PORTER LES PREMIERS TRAVAUX DE LA CHAIRE ?

L'idée de la chaire, c'est de construire des modèles basés sur les objectifs planétaires du GIEC (limiter la hausse des températures à +1,5°C à l'horizon 2030...) adaptables à l'échelle d'une région par exemple : en allouant ces budgets carbones correctement, on peut agir sur la diminution des gaz à effet de serre par exemple. Nous allons étudier comment le modèle CARE (Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement) s'articule avec la comptabilité des écosystèmes et la comptabilité nationale. ♦

Paris est

une ruche

25.09 - 27.09 2019

Congrès | 74^e édition